

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 18 JANVIER 2006 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille six et le **mercredi dix huit janvier à 20 heures**, le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **7 janvier 2006**

Date d'affichage : **7 janvier 2006**

Présents : Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER - Jean-François NALLET – Michèle DANANCIER – Ernest MARQUIS - Elie BERARD - Françoise BILLOUD - Joël CORNATON – Christophe HUMBERT – Jean-Claude GONOD – Gilles DONGUY - Georges LAURENT

Excusés : Alexandre PROST - Isabelle OVIQUE,

Absents :

Pouvoir : Isabelle OVIQUE donne pouvoir à Geneviève GUILLON

Le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

INTERNET

1°) Remboursement frais de communication

Le Maire Adjoint :

- fait part du courrier accompagné des factures de France Télécom de Karen Lamberet, locataire de la commune en date du 06 janvier 2006 indiquant un dysfonctionnement de sa ligne téléphonique. En effet, elle avait des connexions à internet pour un montant total de 72.86 € qui concernait l'école,
- indique que l'entreprise MARGUIN a modifié l'installation,
- propose à l'assemblée de lui rembourser les communications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de rembourser les frais de communications d'internet de l'école pour un montant de 72.86 € à Karen LAMBERET,

AUTORISE le Maire à signer le mandat correspondant.

2°) Connexion internet

Le Maire Adjoint indique que l'école demande un raccordement à haut débit (ADSL) pour les trois postes. Il indique que c'est possible mais attend plus de précision par MBI et Wanadoo. Le sujet sera discuté lors du prochain conseil, et indique qu'il serait souhaitable que la Commune ait également l'ADSL.

3°) Matériel informatique pour l'école.

A ce jour, l'école n'a toujours pas reçu de réponse de l'inspection académique.

LOGEMENT COMMUNAL DE L'ECOLE

Pour information : Madame GUILLON Geneviève est sortie pour le sujet du logement.

Le Maire :

- fait part de la lettre du 05 décembre 2005 de Karen LAMBERET informant la commune qu'elle quittera le logement à la date du 31 décembre 2005,
- précise qu'elle a un préavis de trois mois, l'état des lieux a été fait le 13 janvier 2006,
- propose comme candidature par ordre d'arrivée : Madame GUILLON Geneviève à compter du 01 février 2006, et indique qu'elle fera des travaux avant d'entrer dans l'appartement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de porter le préavis à deux mois pour Karen LAMBERET soit jusqu'au 31 janvier 2006,

DECIDE de rembourser la caution à Karen LAMBERET pour un montant de 380 euros,

ACCEPTE de louer à Madame GUILLON Geneviève à compter du 1^{er} février 2006 mais elle bénéficiera d'un mois gratuit afin de faire des travaux elle-même,

FIXE le tarif du nouveau loyer mensuel à 200 euros,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à réaliser l'état des lieux et signer le bail correspondant.

DECIDE que la révision du loyer se fera au 1er juillet de chaque année suivant l'indice de référence des loyers. L'indice de référence sera celui du 3ème trimestre 2005 dont la valeur est 103.70, et la première révision interviendra le 1er juillet 2007.

DECIDE que le locataire devra verser une caution de deux mois soit quatre cent euros.

SINISTRE POTEAU INCENDIE

Le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal le sinistre du poteau incendie au lieu dit « Les Blanchets » en date du 24 janvier 2005,
- rappelle la facture de SOGEDO pour la réparation pour un montant de 1 564.95 € TTC,
- informe du remboursement de l'assurance Mutuelles du Mans,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le chèque de l'assurance Mutuelles du Mans pour un montant de 1 564.95 € concernant ce sinistre,

AUTORISE le Maire à signer le titre de recettes correspondant.

PLACE PUBLIQUE

Yves FAVIER, Maire Adjoint informe qu'un courrier à B.S.R. (entreprise qui a fait les travaux) va lui être adressé du fait que les travaux de nettoyage de la résine, la pose des sigles « handicapés et deux roues » n'ont toujours pas été fait. Ce dernier s'était engagé lors de la visite du 12 décembre à effectuer les travaux la semaine 50. En conséquence, la Commune n'a toujours pas réglé la facture correspondante.

STADE

1°) Vérification des cages : Suite à la vérification faite par le bureau Véritas seulement une cage est au norme. Les employés communaux feront les travaux nécessaires.

2°) ESB MARBOZ : Le Maire fait part du courrier en date du 22 décembre 2005 demandant si la commune pourrait prévoir un carottage du terrain et une extension de l'éclairage. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant vu que d'autres travaux sont devenus plus importants : le sinistre en date du 02 janvier de la chaudière du stade.

3°) Chaudière stade :

Le Maire :

- fait part de la vétusté du chauffage et de la production d'eau chaude au stade communal,
- indique que l'ensemble des installations présente des risques de sécurité,
- indique que les locaux sont utilisés régulièrement par l'ESB de MARBOZ,
- présente un devis estimatif des ETS NEVORET pour un montant TTC de 10 896.13 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE la réalisation des travaux de mise en conformité des vestiaires du stade pour l'installation du chauffage central pour un montant estimatif maximum H.T de 9 110.48 €,

DECIDE de procéder à une publication adaptée pour ce marché compte tenu de son montant supérieur à 4000 € H.T.,

SOLLICITE du district de l'ain une attestation de mise aux normes pour le chauffage central

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain au titre des équipements sportifs sur la base d'un montant H.T de 9 110.48 €,.

URBANISME

Le Maire donne lecture des différents dossiers de permis de construire et de déclarations de travaux pour l'année 2005.

PREVISIONS DES TRAVAUX 2006

Le Conseil Municipal propose les opérations suivantes, à analyser pour le budget 2006 :

- Aménagement du local des Jacquets,
- Aménagement du bourg,
- Solde des travaux pour l'école,
- Place publique,
- Aménagement du cimetière (ossuaire, règlement...),
- Réfection de la place de la Mairie,
- Travaux chauffage au stade,
- Toiture de l'ancienne école et les menuiseries,
- Installation sur la table du conseil d'une protection en verre,
- Ordinateur pour l'école,

Et pour le budget assainissement, étude du raccordement pour le lotissement.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A TITRE GRACIEUX

Le Maire Adjoint :

- rappelle à l'assemblée que la commune met gratuitement à la disposition de la communauté de communes du canton de Coligny des locaux lui appartenant, situés dans les locaux de la garderie péri-scolaire,
- donne lecture de la convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la convention de mise à disposition d'un local à titre gracieux au bénéfice du Relais Assistantes Maternelles pour y conduire des animations,

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

CONTRAT MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MAIRIE ET L'ECOLE PASSE AVEC M.B.I.

Le Maire-Adjoint fait part au Conseil Municipal que le contrat de maintenance passé avec Maintenance Bureautique Informatique ZAC de Monternoz à 01960 PERONNAS pour le matériel informatique de la mairie et de l'école est arrivé à échéance.

Il donne lecture du nouveau contrat de maintenance pour les trois ordinateurs de l'école et les deux de la Mairie s'élevant à la somme de 750 euros H.T. pour une durée d'un an à dater du 14 mai 2006. Il indique que le contrat est valable pour une durée d'un an, et que chaque année la Commune fera le point avec l'entreprise pour la maintenance du matériel.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal:

ACCEPTE le devis pour l'année 2006

Et

AUTORISE Monsieur le Maire ou un des adjoints à signer le devis de maintenance avec Maintenance Bureautique Informatique à PERONNAS pour le matériel informatique de la Mairie et Ecole avec effet au 14 mai 2006, et également pour les années à venir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°) ANTENNE POMPIERS : Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise DELCOM de BRON pour le déclenchement BIP sur pied de sirène pour un montant de 1 136.20 euros TTC.

Le devis pour le règlement de l'horloge (sonnerie du samedi) est mis en attente afin d'avoir plus d'éléments.

2°) Assemblée générale de la pêche : Françoise BILLOUD, Maire adjointe donne le compte rendu de la réunion à savoir le bilan financier. La société de pêche demande une poubelle à l'aire de pique nique. Elle propose l'étude d'une journée propreté avec le concours d'autres associations. Le Président a démissionné et l'élection du nouveau bureau doit avoir lieu vendredi 20 janvier 2006.

3°) Assemblée générale des amis du vélo : Michèle DANANCIER donne le compte rendu et indique que cette année, il n'y aura pas de course à la vogue.

4°) Assemblée générale du Club des retraités : Le Maire fait part du compte rendu : au total il y a 61 adhérents. Une information sur la sécurité routière a eu lieu, il y a beaucoup de projets : danse, marche, randonnée, informatique.

5°) FNACA : Suite au décès du Président Monsieur POBEL, le renouvellement du bureau aura lieu courant janvier.

6°) Appartement de Thierry MAYER : Le chauffe eau a été changé par Monsieur Claude POCHON pour un montant TTC de 696.07 euros.

7°) Bulletin municipal : Il a été réalisé par l'entreprise MONTERRAT de FEILLENS pour un montant TTC de 1 993.95 € (350 bulletins + 20 gratuits).

8°) Travaux du SEVRON : Un enrochement du déversoir a été fait.

9°) Déchetterie de Pirajoux : Suite de l'appel d'offres pour une durée de un an, c'est l'entreprise BERROD qui a été retenue pour les ordures ménagères, la collecte des points apports volontaires, des déchets ménagers et l'entreprise Sorège Développement pour les déchets spéciaux.

Pour information, du 30/01 au 17/02, une collecte aura lieu pour les pneus usagés. Les cartouches d'imprimante sont récoltées par le biais de la Croix Rouge.

10°) Sentiers de randonnées : Le projet d'un sentier longeait la voie ferrée. Il a été annulé du fait qu'il fallait faire des travaux d'installation de balustrades. En conséquences un autre tracé sera fait en dehors des voies ferrées.

11°) La compagnie des Sapeurs pompiers : Invitation de l'ensemble du conseil pour la fête de la Sainte Barbe le 22 janvier 2006.